

d'aider les autres organismes publics au Canada. C'est pourquoi la Banque du Canada devrait financer, sans intérêt, tous les crédits publics émis à des fins publiques, pour des travaux d'intérêt public. A ce moment-là ces crédits, provenant d'une source publique, c'est-à-dire la Banque du Canada, et étant émis sans intérêt et libres de dettes, ne doivent servir qu'à des fins publiques; ces crédits doivent s'étendre et se développer selon les besoins de tout le pays.

Ces crédits ne doivent être limités d'aucune façon mais doivent être émis en quantité suffisante et se développer en quantité suffisante pour permettre de satisfaire aux besoins de tout le pays, tant ceux des gouvernements fédéral ou provinciaux que des municipalités ou des commissions scolaires.

Or, monsieur l'Orateur, aujourd'hui, les besoins dans le domaine public au Canada sont très grands. Prenons par exemple le domaine de la voirie. Notre pays est aussi vaste que les États-Unis. Il y a des citoyens qui vivent sur la côte de l'Atlantique et d'autres qui vivent sur la côte du Pacifique. Entre les deux côtes, il y a encore plus d'espace au Canada qu'aux États-Unis. Nous avons plus de distance à parcourir pour aller d'une côte à l'autre au Canada qu'aux États-Unis. Pourtant, nous avons des citoyens qui vivent sur les deux côtes, et nous avons besoin d'un système de voirie adéquat entre les deux côtes du pays. Nous avons besoin de routes comme dans les autres pays. Même si notre population est plus faible, elle vit aux quatre coins du pays et, par le fait même, elle a besoin du développement de la voirie. C'est dire que dans ce domaine-là, le besoin est très grand. Il n'est pas encore satisfait, loin de là.

Pour atteindre la satisfaction de ce besoin dans le domaine de la voirie, il faut que les crédits soient étendus et développés selon les besoins. Cela prend des crédits publics, puisés à même un organisme public, c'est-à-dire la Banque du Canada. J'ai parlé de la voirie. Cela pourrait s'appliquer à la construction de bureaux de postes, à la navigation, aux anciens combattants, aux ministères du Travail, de l'Industrie, du Commerce, etc. Dans le domaine public, les besoins sont énormes.

Monsieur l'Orateur, je dis que le gouvernement se doit de voir à ce que les crédits publics venant de la Banque du Canada soient toujours là, en quantité suffisante, pour permettre de satisfaire tous les besoins publics que l'on peut avoir au Canada. Lorsqu'il y a des restrictions de crédit dans le domaine public, des effets néfastes se font sentir.

● (4.30 p.m.)

Par exemple, l'honorable ministre des Finances nous annonce que, cette année, cer-

tains travaux ne seront pas exécutés, faute de crédit. Eh bien, à ce moment-là, nous devons croire que la population du Canada s'en ressentira parce qu'il y aura des besoins qui ne seront pas satisfaits, des travaux qui ne seront pas exécutés. Ce sera autant d'hommes qui ne travailleront pas, ce sera des domaines comme celui de la construction qui s'en ressentiront et le pays, par le fait même, sera victime des restrictions de crédit.

Avec ces restrictions de crédit, nous en arriverons à une crise comme celle que nous avons connue de 1929 à 1939.

Les crédits publics doivent correspondre aux besoins, au développement d'un pays, ils doivent naître libres de dettes et d'intérêt, ils doivent servir les intérêts du pays.

Nous en avons aujourd'hui des restrictions de crédit. Il y a des travaux qui sont en suspens. Vous avez des choses dont nous avons besoin dans le Québec. Dans les domaines des routes, des ponts, des hôpitaux, des écoles, des universités, les travaux ne se feront pas parce que les crédits publics ne sont pas là.

Lorsque, dans le Québec, des malades sont obligés d'attendre deux ou trois semaines, même six semaines, avant d'être admis dans les hôpitaux, parce qu'il n'y a pas assez de chambres, à ce moment-là, on ne peut que conclure que le gouvernement ne fait pas son devoir, parce qu'il ne met pas à la disposition des gouvernements provinciaux les crédits nécessaires pour la construction d'hôpitaux dans le Québec et dans les autres provinces qui en ont besoin.

Les crédits ne sont pas là pour satisfaire tous les besoins; par ailleurs ceux qui sont là ne proviennent pas de sources publiques, comme la Banque du Canada, mais de sources privées, de crédits sous la forme de l'endettement des corps publics.

Continuons encore. Nous savons que la province de Québec est en train de s'endetter à une allure inimaginable. Le gouvernement du Québec, depuis six ans, emprunte et emprunte à un rythme qui nous fait prévoir que d'ici dix ou douze ans une trop grosse partie des impôts et des taxes servira à payer l'intérêt sur la dette, tout comme cela se produit au gouvernement fédéral présentement.

Au gouvernement fédéral, 1 milliard 200 millions de dollars servent à payer l'intérêt sur la dette. Dans la province de Québec, le gouvernement est en train de grossir une dette qui ne sera plus remboursable. Il emprunte chaque année et, par des déficits, il est en train de nous gonfler une dette sur laquelle il nous faudra payer des intérêts. C'est la jeune génération d'aujourd'hui qui devra payer l'intérêt sur cette dette-là. Tout cela, pour combler un déficit administratif.